

ASSEMBLEE DE LA PAROISSE GENERALE (APG)

PROCÈS-VERBAL 02/24

Mercredi, 11 décembre 2024, 19.00 h

dans la grande salle de la Maison Wyttenbach, Rosius 1, 2502 Bienne

Présidence: Fritz Marthaler, Président de l'assemblée de la paroisse générale
Procès-verbal: Patricia Cavaco, Secrétaire centrale
Présents: 30 personnes, dont 28 avec droit de vote
Excusés: Marcel Laux, Christa Thomke

Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de la dernière assemblée du 26 juin 2024, décision
- 2 Informations sur le plan financier 2026 – 2030
- 3 Budget 2025 et fixation du taux de l'impôt d'église, décision
- 4 Information de la paroisse générale
- 5 Informations concernant les immeubles
- 6 Informations des présidentes de paroisses
- 7 Divers

L'invitation à l'assemblée a été publiée le 12.11.2024 dans la Feuille officielle du district de Bienne-Evilard et envoyée par courrier aux membres francophones du Seeland. En plus, les documents pouvaient être consultés sur le site web www.ref-bielbienne.ch. Tous les documents sont disponibles lors de l'assemblée.

Kurt Brüggemann est désigné comme scrutateur. Le scrutin donne 28 votants. La majorité absolue est donc de 15 voix.

Délibérations

Le président de l'APG salue les personnes présentes et ouvre l'assemblée à 19 h 05.

Les mots d'introduction sont prononcés par le pasteur Carmelo Catalfamo.

Ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans objection.

- 1 **Procès-verbal de la dernière assemblée du 26 juin 2024, décision**
Le **procès-verbal** est **accepté** avec une abstention et avec remerciements à son auteure.
- 2 **Informations sur le plan financier 2026 - 2030**
Le plan financier permet aux organes d'évaluer le développement financier selon l'état actuel des connaissances.

L'administrateur central présente le plan financier. L'évolution des recettes fiscales indique la tendance pour les prochaines années. Actuellement, on part du principe que les recettes fiscales provenant des personnes morales resteront stables, tandis que celles des personnes physiques diminueront progressivement. Notre paroisse traverse actuellement une phase de transformation qui implique un besoin accru en ressources. Afin de compenser les amortissements ou les postes budgétaires en hausse, des provisions seront dissoutes au cours des prochaines années.

La motion déposée auprès du Grand Conseil concernant l'assujettissement général des personnes morales à l'impôt ecclésiastique a été transformée en postulat. Une décision à ce sujet est attendue pour l'année 2026. Si l'obligation fiscale ecclésiastique pour les personnes morales devait être supprimée, on s'attendrait à une baisse des recettes fiscales de 30 à 40 %. Cette éventualité est un sujet de discussion dans tous les organes de la paroisse générale. Lors de propositions de mesures d'économies, un échange est systématiquement maintenu avec les paroisses germanophone et francophone. Il est souhaité que l'APG soit informé en temps voulu des mesures d'économies.

L'assemblée **prend connaissance du plan financier 2026 à 2030.**

- 3 **Budget 2025 et fixation du taux de l'impôt d'église, décision**
Le budget équilibré 2025, présenté par l'administrateur central, repose sur un taux d'imposition inchangé de 0,23. Il informe qu'un déficit de CHF 196'400.00 est prévu, lequel sera toutefois compensé, conformément aux prescriptions légales, par des prélèvements sur les provisions. Les recettes fiscales ont été maintenues au niveau du budget 2024. Depuis quelques années, la Confédération verse une compensation en raison des pertes liées à la révision fiscale concernant les contributions des personnes morales. Le montant de cette compensation diminue, car la répartition confessionnelle (réformée, catholique) dans la ville de Bienne évolue à notre désavantage.

Du côté des charges, une augmentation des coûts salariaux est observée, en raison de la réorganisation. Deux nouveaux postes ont été créés : un-e spécialiste RH (50%) et un point de contact pour les réservations (40%). En outre, le taux d'occupation du poste de responsable du service d'entretien a été porté de 50% à 100%. En raison du renchérissement, une augmentation de 2% a été prévue dans le budget 2025, mais le Conseil de la paroisse générale a décidé, lors de sa dernière séance, d'appliquer une adaptation de 1% seulement. Une hausse des amortissements est également visible, en lien avec les travaux réalisés à la maison St-Paul.

Sur la base des **propositions du CPG, l'APG approuve :**

1. **un taux d'imposition inchangé de 0,23 pour l'impôt ecclésiastique ;**
2. **le budget 2025 équilibré avec des charges totales de 8 690 800 francs alors que le total des revenus s'élève à 8 690 800 francs.**

4 **Information de la paroisse générale**

Après une longue période de congé, Eva Thomi est de retour et reprend sa fonction de présidente du Conseil de la paroisse générale (CPG-Présidente). Un chaleureux remerciement est adressé à Fritz Marthaler pour son engagement en tant que président ad interim durant cette année particulièrement intense.

Les ajustements liés à l'introduction du système de réservation se sont révélés être un grand défi. La responsable du projet ainsi que toutes les personnes impliquées sont remerciées pour leur engagement. Sur la base des expériences de cette année, des améliorations ciblées seront développées collectivement.

En juin, une séparation à l'amiable est intervenue entre Klaus Hebeisen, responsable du service d'entretien, et le Conseil de la paroisse générale. Étant donné que ce service relève directement de la présidence du CPG, Fritz Marthaler, en tant que président ad interim, a également assuré temporairement cette fonction avec un engagement soutenu.

L'ordonnance sur les salaires et les allocations a été adoptée lors de la dernière séance du CPG et entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Une communication à ce sujet sera transmise prochainement au personnel.

Dans le souci de rester proche du personnel, le Conseil de la paroisse générale a proposé un échange d'idées, qui n'a toutefois suscité que peu de retours.

5 **Informations concernant les immeubles**

Le président de la commission des immeubles (LIKO) fait également état d'une année riche en événements. Le contrat de vente de l'immeuble situé à la **Rue du Stand 78, 78a** est prêt à être signé. La rénovation du **mur du Temple allemand** s'avère complexe, mais suit son cours selon le plan. Le désamiantage du **local commercial** de l'ancienne boucherie Häberli à la **Rue basse** est plus exigeant que prévu ; il n'est actuellement pas possible de fournir des estimations précises à ce sujet.

À la **Rue du Débarcadère**, notre immeuble a pu être raccordé au réseau de chauffage à distance, le passage effectif est prévu pour l'été. Les immeubles de la **Route de Soleure** ont été rénovés ces dernières années ; ils sont, tout comme celui de la **Rue Arrière**, loués par la ville de Bienne, qui prend également en charge une grande partie des travaux extérieurs. Des dommages récurrents et évitables sont régulièrement constatés dans les appartements de la **Rue Feldeck (Champagne)**. La garantie a pu être prolongée jusqu'à l'année prochaine. Des dégâts d'eau sont survenus dans le bâtiment scolaire de la **maison Calvin** ; les travaux sont prévus pour l'an prochain. À l'**église Saint-Étienne**, les travaux de rénovation de l'orgue et du beffroi ont été réalisés. La rambarde extérieure de l'**église du Pasquart** a été ajustée.

Cette année, tous nos bâtiments locatifs ont été soumis à un contrôle de sécurité incendie par l'assurance immobilière du canton de Berne. À la suite de cette expertise, la capacité maximale autorisée a été réduite dans plusieurs bâtiments et salles.

La LIKO doit également prendre acte de trois départs cette année. S. Güdel a remis cet été la gestion des immeubles qui lui étaient attribués à K. Brüggemann. S. Keller, également président de la commission de construction de la maison St-Paul, mettra fin à son engagement à la fin de l'année. C. Némitz reprendra la présidence de cette commission. J.-P. Wyttenbach a lui aussi transmis la responsabilité de ses immeubles. Toutefois, en raison de ses compétences techniques et de sa longue expérience, il continuera à diriger la rénovation de la toiture plate de la maison Calvin l'année prochaine.

La situation de l'avancement des travaux de la maison St-Paul est présentée. Les travaux de rénovation avancent bien. La cérémonie d'inauguration est prévue pour le 24 août 2025 – merci de noter cette date.

6 Informations des présidentes de paroisses

Michèle Morier-Genoud, présidente de la **paroisse réformée francophone** (PFR), informe sur les activités de la PFR. La formation interne avec InstantZ sur la gouvernance partagée (amélioration de l'organisation et clarification des responsabilités) montre des premiers résultats encourageants ; davantage d'informations seront communiquées dans le prochain rapport d'activité. La collaboration avec la paroisse de Nidau se renforce. Au sein du Conseil de la PFR, Chr. Gyger a mis fin à son engagement. La responsable de la communication, K. Froidevaux, a quitté la PFR après une longue absence. Le pasteur C. Catalfamo prendra sa retraite bien méritée en juin de l'année prochaine. La planification et la mise au concours de sa succession dépendent actuellement du calcul du taux de poste pastoral disponible. Deux autres départs à la retraite sont prévus en 2026, et des réflexions sont déjà en cours à ce sujet. La cérémonie d'inauguration de la maison St-Paul sera organisée conjointement avec la paroisse germanophone. La LIKO ainsi que la commission de construction sont remerciées pour leur travail. La présidente de la PFR adresse une reconnaissance particulière à son équipe pour son engagement et sa motivation, même dans des situations exigeantes.

Urs Hof, membre du conseil de la **paroisse réformée germanophone** (DKG), informe sur la DKG. La réorganisation a montré que certains points nécessitent encore des clarifications. Des ateliers ont été organisés à cet effet. Les différents secteurs spécialisés ont proposé de nombreuses manifestations. Le colloque sur les droits humains, qui a eu lieu à la maison Calvin, a rencontré un grand succès. Le représentant pastoral D. Thielmann quittera ses fonctions à la fin de l'année. Le nouvel organiste, A. Bokma, a prévu un programme de l'Avent particulier. De manière générale, il est fait référence au journal reformiert.ch, qui rend compte de manière détaillée des activités de la paroisse et de ses nombreuses manifestations.

7 Divers

Le président remercie chaleureusement S. Keller au nom de la paroisse générale pour son engagement de longue date et sa clairvoyance. Qualités qu'il a mis à disposition de la LIKO ainsi qu'à la commission de construction de la maison St-Paul.

Il adresse également ses remerciements à D. von Allmen pour sa participation au sein du CPG. Celui-ci assumera prochainement un poste pastoral dans une autre paroisse et changera donc de lieu de résidence.

Il est signalé que deux sièges sont vacants au sein du CPG. Les personnes intéressées sont les bienvenues.

Le président reçoit des remerciements chaleureux pour son engagement exceptionnel. Ces derniers mois, il a assuré la présidence de la FIKO et de l'APG, ainsi que, de manière intérimaire, la présidence du CPG pendant huit mois. Il a également pris en charge, avec responsabilité, la direction du service d'entretien. Son engagement est hautement apprécié.

Le président remercie toutes les personnes présentes pour la préparation, la participation et l'intérêt manifesté lors de l'assemblée d'aujourd'hui.

